

**Vous êtes professionnel
des arts et de la culture ?**

**Vous souhaitez être
accompagné dans
votre activité ?**

place

**plateforme
de coopération
pour l'emploi culturel**



Tutorat, soutien financier,
formations : grâce au partage
de ressources, les professionnels
de la culture vous accompagnent
pour mener votre projet
et sécuriser votre activité.

Édito

Créateurs, créatrices, artistes, acteurs et actrices de la culture ne sont pas épargnés par la période singulière que nous traversons. Ils ont néanmoins su se réinventer, s'adapter, trouver des solutions pour continuer à faire vivre l'art et la culture.

À cet égard, je voudrais vous saluer toutes et tous car, dans l'adversité, votre passion et votre inventivité n'ont pas failli. Elles restent aujourd'hui votre plus grande force pour redonner à la culture la place centrale qui doit être la sienne dans nos vies.

L'économie créative est génératrice d'activité économique et d'emplois en Gironde. Avec le dispositif PLACE, le Département entend vous accompagner en mobilisant partenaires et ressources pour contribuer à la sécurisation de vos parcours professionnels et à la mise en œuvre de vos projets.

À nous de prouver ensemble que la Gironde, terre de culture, sait défendre celles et ceux qui forgent sa belle identité !



Le Président du Département
de la Gironde,

Jean-Luc GLEYZE

- ▶ Le dispositif PLACE - Plateforme de coopération pour l'emploi culturel - s'adresse aux professionnels des arts et de la culture recherchant une activité rémunératrice durable, en statut salarié ou indépendant.
- ▶ PLACE mobilise les politiques départementales en faveur de l'insertion, de la culture et du développement des territoires.
- ▶ Il engage un ensemble d'acteurs (Pôle emploi, iddac, réseaux, associations, entreprises, universités, Etat et collectivités territoriales), et active des ressources en fonction des besoins de chaque participant.
- ▶ Le Département anime le dispositif en assurant un accompagnement global sur différentes dimensions de votre progression socioprofessionnelle : développement social, valorisation de soi et de ses propositions, mobilisation de compétences et de réseaux, ressources financières.
- ▶ Pour soutenir votre projet professionnel, le parcours PLACE mobilise le partage et l'acquisition de connaissances et compétences professionnelles, des aides au positionnement, des entretiens-conseils, un temps de tutorat, un soutien financier.

Objectifs

- ▶ Consolider votre projet professionnel et ses conditions de viabilité économique, en vous aidant à surmonter les difficultés rencontrées
- ▶ Encourager et soutenir votre développement professionnel, dans le respect de votre identité artistique ou de votre projet dans le champ culturel
- ▶ Identifier et favoriser l'expression de vos capacités au sein des bons réseaux d'acteurs et de partenaires

Qui peut participer ?

Tout professionnel des arts et de la culture, résidant en Gironde, ayant des difficultés d'accès à l'emploi et à des activités rémunératrices suffisantes et durables, en statut salarié ou indépendant.

Vous êtes orienté :

- ▶ soit par votre référent professionnel : Pôle emploi ou Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) ou Mission locale ou référents en charge du suivi des créateurs d'activité (ADIE, SOCRATE, MIE, CREDER)
- ▶ soit par votre référent social : Maison du Département des solidarités ou Centre communal d'action sociale (CCAS).

Droits et obligations

Vos droits et obligations liés au RSA, à l'Allocation de Solidarité Spécifique (ASS) ou l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) (si vous êtes allocataire) et à l'inscription à Pôle emploi, sont maintenus pendant la durée de l'accompagnement.

S'il doit y avoir des déplacements et repas lors de l'accompagnement, les frais sont remboursés sur justificatifs, selon un montant forfaitaire.

Vous vous engagez à vous rendre disponible pour les actions définies, à nous tenir informés des évolutions de votre situation, à justifier les empêchements qui peuvent limiter votre capacité de participation.

Les acteurs de votre suivi

Les différentes dimensions de votre parcours PLACE sont prises en charge par des professionnels qualifiés :

- ▶ pour le développement social : avec les services sociaux du Département et ses partenaires
- ▶ pour le développement professionnel : avec l'iddac, agence culturelle du Département, l'Agence L'A, et la DRAC Nouvelle Aquitaine.
- ▶ pour la formation : avec Pôle emploi et la Région Nouvelle Aquitaine

Les avantages

Les accompagnements durant votre parcours favorisent les conditions de progression dans vos activités. Nous définissons avec vous les objectifs adaptés à votre situation et mobilisons des ressources et des outils tels que :

Le tutorat

Grâce à un temps de collaboration avec un professionnel ou une structure culturelle, différents objectifs sont visés : l'accès à de nouveaux réseaux professionnels, l'acquisition de nouvelles pratiques et références, l'échange et le transfert de compétences, le test ou le développement d'activités.

Le soutien financier à l'activité

Il permet de mobiliser des moyens matériels de la création, ou des outils de production et de diffusion nécessaires au développement de votre activité professionnelle.

Des temps collectifs en ateliers

En nous ajustant à vos situations, nous vous proposons des ateliers de développement de vos compétences, notamment numériques, de travail sur votre projet, ou encore de dynamiques d'entraide.

La dimension collective du dispositif PLACE permet d'assurer plusieurs dynamiques en réseau entre participants, avec les acteurs impliqués, dans le contexte des ateliers et des autres temps collectifs, durant la réalisation des tutorats.

Département de la Gironde

1 Esplanade Charles de Gaulle
CS 71223 - 33074 Bordeaux cedex
gironde.fr/place

Pour tout renseignement

Direction de la Culture
et de la Citoyenneté
place@gironde.fr
05 56 99 35 33 - 05 56 99 35 86